

**CAISSE PUBLIQUE
DE PRETS SUR GAGES
DE GENEVE**

depuis 1872

Rapport de gestion

Exercice 2016

Sommaire

Message de la présidente	page 3
Présentation des activités 2016	page 4
<i>Octroi des prêts</i>	<i>page 4</i>
<i>Nouveaux clients</i>	<i>page 5</i>
<i>Vente aux enchères</i>	<i>page 5</i>
<i>Bonis restitués</i>	<i>page 5</i>
<i>Faits marquants</i>	<i>page 6</i>
Comptes de l'exercice	page 7
<i>Bilan au 31 décembre</i>	<i>page 7</i>
<i>Comptes de résultats</i>	<i>page 8</i>
<i>Organisation de la CPPG</i>	<i>page 9</i>
Rapport de l'organe de contrôle	page 12
Statistiques	page 14

Message de la Présidente

« Heureusement que vous existez ». Cette phrase est prononcée régulièrement aux guichets de la Caisse publique de prêts sur gages par des clients venus mettre en gage des objets. Ce compliment fait chaud au cœur tant des collaborateurs que des responsables de l'établissement. La mission principale de la CPPG est donc atteinte : aider concrètement des personnes dans le besoin momentanément. L'impact de la CPPG est donc reconnu et apprécié.

L'institution a un rôle social et économique : si elle aide principalement les personnes privées pour payer des dépenses courantes, imprévues et indispensables, elle soutient aussi des commerçants ou des artisans qui peinent à encaisser des factures et qui gagent leurs objets de valeur personnels en attendant de recevoir ce qui leur est dû.

Les résultats de l'exercice 2016 reflètent le bien-fondé de la CPPG, institution de droit public qui ne reçoit aucune subvention de l'Etat de Genève. Les statistiques révèlent que si le nombre de prêts accordés est en légère baisse (3'136 contre 3'253 en 2015), la valeur globale a enregistré une augmentation de 1.7%, et plus particulièrement dans les prêts supérieurs à Fr. 5'000 (+21%). Ce chiffre indique clairement que le manque de trésorerie touche toutes les couches de la population, y compris celle qui est en possession d'objets de valeur. En effet, la CPPG permet d'obtenir rapidement des liquidités sans les contraintes administratives d'un crédit. Par ailleurs, il faut préciser que ce sont les gros prêts qui permettent à la Caisse d'avoir ce rôle social qui lui tient à cœur.

D'autre part, l'augmentation de l'activité ainsi que le financement du logiciel informatique ont demandé un complément de trésorerie. Même si l'Etat par le biais de son système de Cashpooling nous a soutenus en augmentant la limite selon nos besoins, il nous demande aujourd'hui de trouver une autre source de financement.

C'est avec confiance que la CPPG aborde 2017.

Laurence Dematriz
Présidente
du Conseil d'administration

Présentation des activités de l'exercice 2016

Octroi de prêts

Toute personne majeure, domiciliée légalement sur le territoire suisse, peut se présenter aux guichets, sans rendez-vous. En principe, la décision d'octroyer ou non le prêt est prise immédiatement.

Statistique sur les prêts accordés				
Montant des prêts	2016		2015	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
jusqu'à Fr. 100	377	Fr. 24'315	384	Fr. 25'115
Fr. 101 à Fr. 200	400	Fr. 63'350	469	Fr. 74'095
Fr. 201 à Fr. 500	878	Fr. 297'295	863	Fr. 295'805
Fr. 501 à Fr. 5'000	1'381	Fr. 1'992'180	1'450	Fr. 2'122'150
supérieurs à Fr. 5'000	90	Fr. 1'147'250	87	Fr. 948'100
Total	3'126	Fr. 3'524'390	3'253	Fr. 3'465'265

La hausse des prêts supérieurs à Fr 5'000 a largement compensé la stagnation, voire la baisse des autres catégories de prêts. Cette augmentation est régulière depuis plusieurs années (Fr. 737'000 en 2011). La tendance est à la baisse pour les « petits prêts » jusqu'à Fr. 200 (Fr. 102'000 en 2011) qui sont pourtant très appréciés pour payer une ou deux factures courantes.

Statistique sur la valeur des prêts				
Bijoux				
	2016		2015	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	4'684	Fr. 7'136'210	4'376	Fr. 6'566'010
Prêts accordés	3'003	Fr. 3'449'150	3'144	Fr. 3'383'975
Prêts repris	2'852	Fr. 3'162'840	2'702	Fr. 2'747'950
Prêts soldés par vente	138	Fr. 121'395	134	Fr. 65'825
Solde au 31 décembre	4'697	Fr. 7'301'125	4'684	Fr. 7'136'210
Divers (tableaux, manteaux, etc.)				
	2016		2015	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Solde au 1 ^{er} janvier	540	Fr. 97'215	527	Fr. 74'375
Prêts accordés	123	Fr. 75'240	109	Fr. 81'290
Prêts repris	105	Fr. 63'260	86	Fr. 55'600
Prêts soldés par vente	7	Fr. 2'285	10	Fr. 2'850
Solde au 31 décembre	551	Fr. 106'910	540	Fr. 97'215

Au 31 décembre 2016, 5'248 prêts étaient en cours avec 2'632 clients différents, contre 5'224 prêts pour 2'661 clients au 31.12.2015.

Nouveaux clients

2011	2012	2013	2014	2015	2016
434	379	430	442	419	384

Le renouvellement de la clientèle est en baisse régulière depuis 2014. La fidélité des clients permet de conserver le volume des activités nécessaires à maintenir la rentabilité du service.

Les nouveaux clients connaissent en général l'établissement par Internet ou par le bouche-à-oreille. Une dépêche de l'Agence télégraphique suisse (ATS) a paru en fin d'année et a été reprise par des journaux romands.

Ventes aux enchères

Les gages non renouvelés ou pas retirés sont vendus aux enchères publiques conformément à la loi. Les clients sont préalablement avisés de la vente et des conséquences de la situation.

Placés sous le ministère d'un huissier judiciaire, deux ventes aux enchères ont été organisées les 23 avril et 19 novembre 2016.

	2013 (3 ventes)	2014 (2 ventes)	2015 (2 ventes)	2016 (2 ventes)
Nombre de lots vendus	448	339	319	429
Produits	372'170	285'704	178'830	350'500

Le produit des ventes permet le remboursement des prêts, le paiement des intérêts et frais dus, le solde éventuel étant à disposition des emprunteurs pendant 5 ans. En 2016, 145 prêts ont été intégralement remboursés grâce aux ventes (144 en 2015).

Les ventes constituent également une des recettes de l'établissement grâce aux commissions de vente prélevées. Le montant perçu en 2016 a connu une belle augmentation par rapport à 2015, grâce à la vente de plusieurs objets de qualité.

Bonis restitués

Les ayants-droits des bonis sont avisés systématiquement de leur avoir, après la vente des objets.

	2012	2013	2014	2015	2016
Bonis restitués	116	295	155	134	131
Montant	183'706	274'319	194'728	123'805	103'709
Solde au 31.12	770'979	599'400	460'778	267'513	135'487

Faits marquants

La limite de l'avance de l'Etat par le biais du système Cashpooling a été augmentée à Fr. 1'750'000 en raison de l'augmentation des affaires réalisées et pour financer le nouveau logiciel informatique.

Le record historique de Fr. 7'361'560 de la valeur brute des prêts accordés, établi le 25 novembre 2015, a été battu le 24 octobre 2016 : nouveau record : Fr. 7'476'585.

Après un appel d'offre auprès de plusieurs entreprises genevoises et romandes, une société informatique genevoise a été choisie pour remplacer le système informatique. Le coût de la solution choisie s'élève à Fr. 102'600 TTC. Les travaux de réalisation et les analyses détaillées ont débuté en 2016 et la mise en production est prévue courant 2017. Les perspectives de simplification des opérations, notamment par une gestion documentaire grandement améliorée, l'automatisation de tâches sensibles, sont attendues avec impatience tant par les collaborateurs que le Conseil d'administration. Le matériel informatique (ordinateurs, imprimantes) devenu obsolète devra être également adapté.

Comptes de l'exercice

Bilan au 31 décembre

A C T I F	2016	2015
<u>Actif circulant</u>		
Liquidités	108'540.92	53'540.51
Prêts sur gages	6'573'483.33	6'340'028.87
Provisions sur pertes	-851'962.00	-807'082.00
Autres créances à court terme	2'296.00	0.00
Total actif circulant	5'832'358.25	5'586'487.38
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Immeuble	846'000.00	878'000.00
Transformations	211'885.00	227'020.00
Mobilier	1.00	1.00
Installations fixes	4'602.00	6'705.00
Equipement informatique	1.00	1'745.00
1'062'489.00	1'113'471.00	
<u>Immobilisation incorporelles</u>		
Programmes informatiques	63'249.00	2'439.00
63'249.00	2'439.00	
Total actif immobilisé	1'125'738.00	1'115'910.00
TOTAL	6'958'096.25	6'702'397.38
P A S S I F		
<u>Capitaux étrangers à court terme</u>		
<u>Autres dettes à court terme</u>		
Bonis non périmés	135'487.75	267'513.90
Avance Etat de Genève	1'626'145.70	1'331'500.95
Autres dettes à court terme	18'735.45	6'183.30
1'780'368.90	1'605'198.15	
<u>Passifs de régularisations</u>		
Passifs transitoires	51'085'45	90'186.90
Total capitaux étrangers à court terme	1'831'454.35	1'695'385.05
<u>Capitaux étrangers à long terme</u>		
<u>Dettes à long terme portant intérêt</u>		
Prêt hypothécaire	1'400'000.00	1'400'000.00
Total capitaux étrangers à long terme	1'400'000.00	1'400'000.00
Total capitaux étrangers	3'231'454.35	3'095'385.05
<u>Fonds propres</u>		
Capital	1'650'000.00	1'650'000.00
Réserve générale issue du bénéfice	1'936'400.00	2'449'000.00
Réserves spéciales issue du bénéfice	20'000.00	20'000.00
Bénéfice reporté	612.33	669.78
Bénéfice de l'exercice	119'629.57	0.00
Perte de l'exercice	0.00	-512'657.45
Total fonds propres	3'726'641.90	3'607'012.33
TOTAL	6'958'096.25	6'702'397.38

Comptes de résultats

Produits d'exploitation	2016	2015
Droits fixes	206'921.40	216'395.75
Intérêts	484'439.63	470'924.28
Recettes des ventes	81'176.25	42'949.35
Autres produits sur prêts	60'695.10	53'223.55
Autres recettes d'exploitation	17'504.89	9'122.90
Total des produits d'exploitation	850'737.27	792'615.83
Charges d'exploitation		
Charges sur prêts	19'434.15	17'614.05
Frais de personnel	525'724.15	528'475.40
Frais du Conseil d'administration	49'325.15	52'967.40
Autres charges d'exploitation	145'616.30	167'442.58
Total des charges d'exploitation	740'099.75	729'532.03
Résultat avant amortissement, charges et produits financiers	110'637.52	63'083.803
Amortissements	51'732.00	53'374.00
Charges et produits financiers		
Intérêts actifs	0.00	2.45
Intérêts passifs	37'571.00	37'541.00
Total des charges et produits financiers	37'541.00	-37'538.55
Résultat d'exploitation	21'364.52	-27'828.75
Charges et produits hors exploitation		
Recettes parkings	23'333.20	23'333.20
Bonis périmés	115'964.30	135'654.40
Total des charges et produits hors exploitation	139'297.50	158'987.60
Résultat avant charges et produits exceptionnels	160'662.02	131'158.85
Charges et produits exceptionnels		
Provisions pertes sur débiteurs	44'880.00	657'082.00
Diminution de charges exercices antérieurs	3'847.55	13'265.70
Total des charges et produits exceptionnels	41'032.45	-643'816.30
Bénéfice de l'exercice	119'929.57	
Perte de l'exercice	-	512'657.45

Organisation de la CPPG

1. Statut juridique

La Caisse publique de prêts sur gages (CPPG) est un établissement de droit public possédant la personnalité juridique, inscrit au Registre du commerce. Elle est sous le contrôle de l'Etat de Genève et avec sa garantie.

Sa constitution et les dispositions générales de son fonctionnement sont régies par la loi cantonale genevoise sur la Caisse publique de prêts sur gages du 7 octobre 2005 (recueil systématique genevois D 2.10).

Cette loi est complétée par le Règlement interne de la CPPG du 13 décembre 2005, approuvé par le Conseil d'Etat le 29 mars 2006, et des règlements internes pour les domaines relevant de la compétence du Conseil d'administration.

2. Conseil d'administration

Le mandat des membres du Conseil d'administration a commencé le 1^{er} juin 2014 et se terminera le 30 novembre 2018.

Il compte 7 à 11 membres désignés comme suit :

- 1 membre par parti représenté au Grand Conseil et élu par lui
- 2 membres nommés par le Conseil d'Etat.

Composition du Conseil d'administration (au 31.12.2016)		En fonction depuis
Présidente	Mme Laurence Dematriz	1 ^{er} mars 2006
Vice-président	M. Gregory von Niederhäusern	14 avril 2011
Secrétaire	Mme Christine Tomassi	1 ^{er} juin 2014
Administrateur-délégué	M. Stefano Moioli **	22 août 2006
Membres	Mme Glenna Baillon Lopez	1 ^{er} décembre 2016
	Mme Lorella Bertani **	1 ^{er} juin 2014
	Mme Sarah Delacoste	1 ^{er} octobre 2012
	Mme Massan Missoh-Dzikunoo	1 ^{er} juin 2014
	M. Olivier Nahum	1 ^{er} juin 2016

** nommés par le Conseil d'Etat

La Présidente, le Vice-président, la Secrétaire et l'Administrateur-délégué se réunissent en tant que Bureau de l'établissement pour préparer les dossiers présentés au Conseil d'administration et gérer les cas particuliers.

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), tous les administrateurs doivent être agréés et enregistrés auprès de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

3. Effectif du personnel

Au 31 décembre 2016, l'effectif du personnel est de

- Un poste à 100%
- Deux postes à 90%
- Un poste à 80%

Les contrats de travail sont régis par le Code des obligations et un règlement du personnel spécifique à l'établissement.

Le jour de la vente aux enchères, l'effectif est renforcé.

4. Conditions de prêts

Les conditions de prêts sont approuvées chaque année par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil d'administration. Pour l'exercice 2016, les conditions étaient les suivantes :

Prêts ne dépassant pas Fr. 250 en capital	Sans intérêt, ni droit fixe
Prêts de Fr. 251 à Fr. 500 quel que soit la nature de la garantie	5% l'an
Prêts de plus de Fr. 500 garantis par les gages visé à l'article 6 alinéa 1 lettre a à c de la loi (bijoux, objets divers, marchandise, warrants, titres, etc.)	8 ½ % l'an
Droit d'engagement (ou droit fixe) pour les prêts supérieurs à Fr. 250	6,0 %
Prêts garantis par du bétail pour la production laitière	Taux de faveur inférieur à 8 ½ % l'an.

Pour tenir compte de l'évolution de taux du marché, le Conseil d'administration est habilité à réduire le taux de ½ % au plus. Cette faculté n'a pas été utilisée.

5. Organes de contrôle, autorité de surveillance

L'organe de contrôle chargé de la gestion et des comptes est la société « Duchosal Berney SA ». Cette organe remplit les exigences légales d'agrément définies dans la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations et art. 11 LSR).

Les activités de l'établissement étant soumises à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA), un audit LBA est réalisé chaque année. RFC Révision fiscalité Conseil SA a effectué cet audit le 1er mars 2016 pour l'exercice 2015. Le rapport a été transmis à la FINMA qui n'a pas fait de remarque.

Le Conseil d'Etat est l'autorité de surveillance administrative. Le lien est établi par l'intermédiaire du Secrétariat général du Département des finances.

6. Obligations légales

En raison de ses activités et de son statut, le Conseil d'administration désigne :

- Un responsable LBA
- Un responsable LIPAD (art. 50 loi sur l'information du public, l'accès au document et la protection des données personnelles).

Les membres du Conseil d'administration et le personnel en charge de l'octroi des prêts doivent être agréés et enregistrés auprès de la FINMA.

7. Caisse de pension

L'établissement est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), institution qui est le résultat de la fusion entre la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et celle du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Au 31 décembre 2016, quatre actifs (deux hommes et deux femmes) étaient assurés.

8. Transactions avec l'Etat de Genève

La CPPG est intégrée au système de Caisse centralisée de l'Etat de Genève depuis le 1^{er} janvier 2012. Le surplus des liquidités et les besoins de trésorerie sont gérés par ce système. Le montant disponible est de Fr. 500'000, des augmentations temporaires renouvelables ont été mises en place pour faire face aux besoins de trésorerie du service. Au 31 décembre 2016, la limite globale est de Fr. 1'750'000.

9. Analyse des risques

Le tableau des risques est régulièrement mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil d'administration pour suivi. Il s'est enrichi en 2016 par la description détaillée des processus.

10. Approbation des comptes

Les comptes 2015 ont été approuvés par le Conseil d'Etat qui n'a formulé aucune remarque.

Les comptes 2016 seront examinés par l'autorité de surveillance susmentionnée dès l'aval du Conseil d'administration.

11. Autres informations relative à la situation financière

Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours, à l'exception de séquestres prononcés par le Ministère public ou l'Office des poursuites et faillites sur des biens appartenant à des clients. La CPPG n'encourt aucun risque financier en raison de son droit de gage préférentiel. Néanmoins, compte tenue de la longueur d'une procédure (plus de 5 ans), le risque financier a été entièrement provisionné, en conformité avec les règles comptables en la matière.

Rapport de l'organe de contrôle



Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de la

Caisse Publique de Prêts sur Gages, Genève

Mesdames, Messieurs,

Duchosal Berney SA

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

*1000 Genève 8
1 000 234 02 00
1 000 234 02 11*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Publique de Prêts sur Gages, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des immobilisations, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de variation des provisions et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

DuchosalBerney.ch

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.





Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux dispositions légales fédérales et cantonales et aux normes Swiss GAAP RPC.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffr. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Bemy SA

Franco Luvisotto
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Lathion
Expert-réviseur agréé

Genève, le 30 janvier 2017

FLM1152150A7

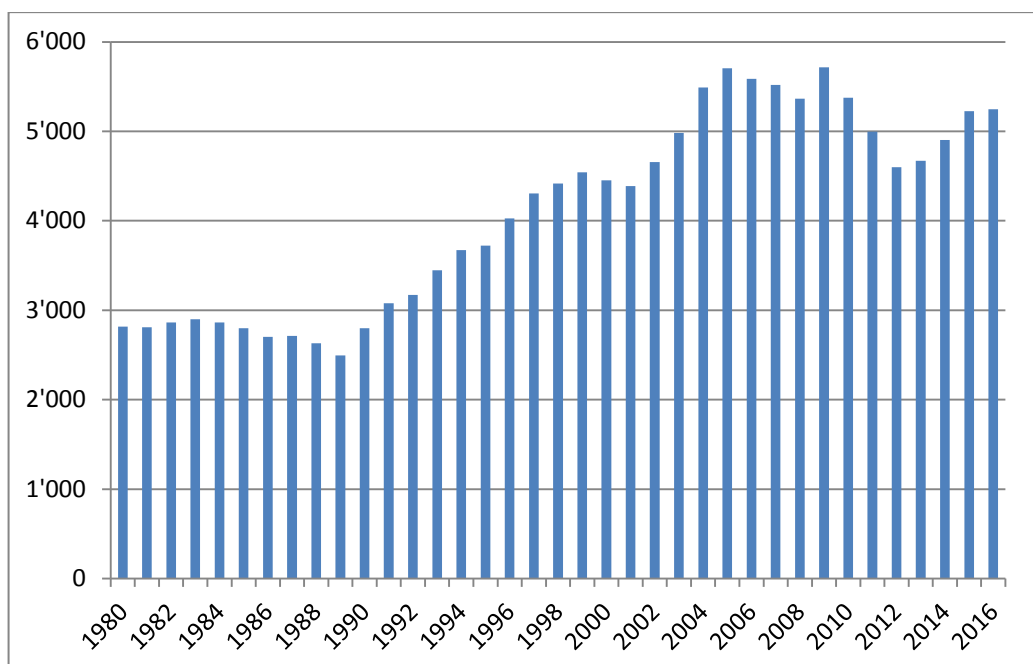
Annexes: - comptes annuels 2016
(bilan, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des immobilisations, tableau de variation des fonds propres, tableau de variation des provisions et annexe aux comptes annuels)

Statistiques

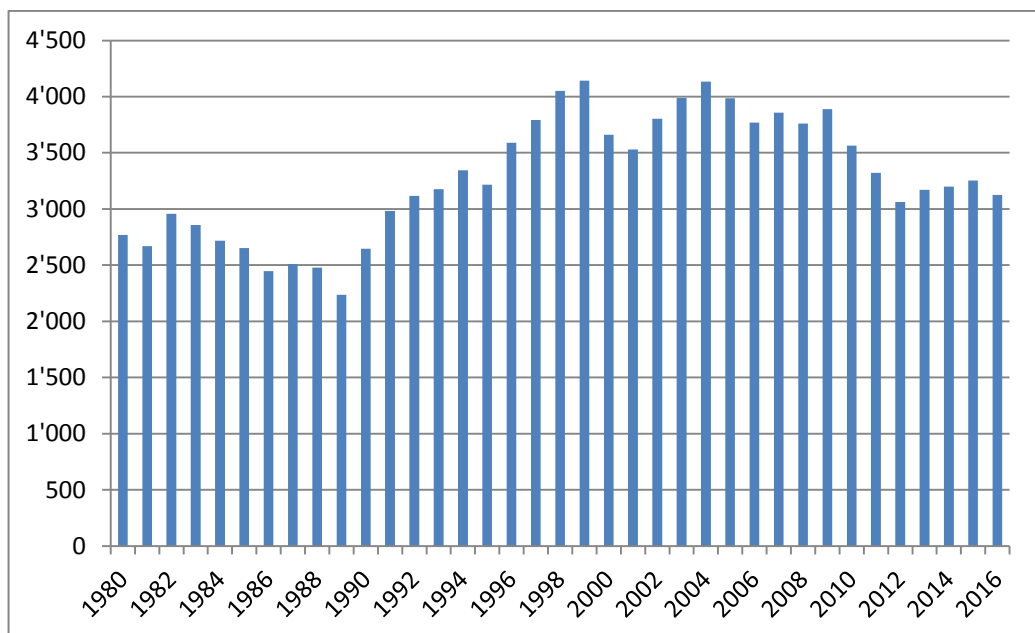
Evolution historique des conditions de prêts

Période	Prêts gratuits	Taux réduit	Taux normal
Depuis 2011	Jusqu'à Fr. 250	5% Fr. 251 à Fr. 500	8,5 % Dès Fr. 501
1995 – 2010	Jusqu'à Fr. 200	5% Fr. 201 à Fr. 500	8,5 % Dès Fr. 501
1990 – 1994	Jusqu'à Fr. 100	5% Fr. 101 à Fr. 500	9,5 % Dès Fr. 501
1980 – 1993	Jusqu'à Fr. 100	4,5 % Fr. 101 à Fr. 500	8,5 % Dès Fr. 501
.....			
1895 - 1904			10.8 %
1880-1894			12%
1875			15 %
1873 - 1874			12 %

Nombre de prêts en cours au 31 décembre (1980-2016)



Nombre de prêts octroyés (1980-2016)



Valeur des prêts par catégorie de prêt

	Taux zéro		Taux réduit (5%)		Taux normal (8.5%)		Total	
2010	171'610	4.4%	313'820	8.0%	3'439'585	87.6%	3'925'015	100.0%
2011	156'885	5.2%	291'550	9.7%	2'567'200	85.1%	3'015'635	100.0%
2012	142'895	5.1%	265'590	9.5%	2'384'390	85.4%	2'792'875	100.0%
2013	136'575	4.0%	233'610	6.8%	3'060'740	89.2%	3'430'925	100.0%
2014	140'600	4.3%	247'610	7.5%	2'896'230	88.2%	3'284'440	100.0%
2015	142'680	4.1%	252'335	7.3%	3'070'250	88.6%	3'465'265	100.0%
2016	138'300	3.9%	246'660	7.0%	3'139'430	89.1%	3'524'390	100.0%

Produits des ventes

	Objets vendus en salle	Adjudication en Salle	Fonte & banque
2016	345	Fr. 350'500	Fr. 43'388
2015	319	Fr. 178'830	Fr. 28'586
2014	339	Fr. 285'705	Fr. 39'268
2013	448	Fr. 379'170	Fr. 106'420
2012	615	Fr. 423'235	Fr. 127'369
2011	597	Fr. 424'975	Fr. 213'973
2010	600	Fr. 459'070	Fr. 200'199
2009	681	Fr. 471'715	Fr. 217'530
2008	674	Fr. 497'365	Fr. 167'741

Informations sur la clientèle

Nombre de nouveaux clients

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
674	679	503	434	379	430	442	419	384

Nombre de clients, prêts et moyenne

Au 31 décembre	Nombre de clients	Nombre de prêts	Moyenne par client
2016	2'632	5'248	1.99 prêts
2015	2'661	5'224	1.96 prêts
2014	2'542	4'903	1.93 prêts
2013	2'463	4'671	1.90 prêts
2012	2'380	4'599	1.94 prêts
2011	2'541	4'997	1.97 prêts
2010	2'770	5'337	1.93 prêts
2009	2'892	5'714	1.98 prêts
2008	2'743	5'364	1.96 prêts
2007	2'802	5'517	1.97 prêts
2006	2'838	5'586	1.97 prêts